

Extrait du procès-verbal

Séance du : 2 mai 2022
Présidente : Mme Valérie MAUSNER LEGER
Rapport sur : Préavis N° 2022/36
Rapporteur : M. Olivier MONGE

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/36 concernant « Grand Genève – Projet d’agglomération de 2ème génération – Réaménagement et végétalisation de la route de Divonne (tronçon situé entre les giratoires des routes de Crassier-Gravette et Stand-Clémenty) - Demande d’un crédit d’études de CHF 460’000.- TTC »,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l’étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l’ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux études détaillées nécessaires au réaménagement de la route Divonne (tronçon situé entre les giratoires des routes de Crassier-Gravette et Stand-Clémenty) ;
2. d'accorder un crédit de CHF 460'000.- TTC pour financer les études détaillées nécessaires au réaménagement de la route Divonne (tronçon situé entre les giratoires des routes de Crassier- Gravette et Stand-Clémenty), dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2^e génération (2015-2018) comprenant les mesures nyonaises, sous déduction des participations de la Confédération, de l'Etat de Vaud et de la Région de Nyon ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

Les conclusions du préavis sont acceptées par 84 oui et 2 non.

Pour extrait conforme levé le 3 mai 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :

La Secrétaire :

